Image not found or type unknown

MA FILLE ME DONNE DE L'ARGENT POUR ACHETER UN APPARTEMENT

Par **PELGRIN Claire**, le **24/06/2017** à **13:59**

bonjour,
je souhaite acquérir un bien immobilier. Je dois contracter un prêt bancaire de 100 000 euros remboursable sur 15 ans. Ma fille me donne 20 000 euros. Nous ne pouvons pas acheter ensemble car elle serait bloquer pour acquérir un autre prêt pendant 15 ans.
Il y a t il une solution ?
merci pour votre réponse
Cordialement
Claire PELGRIN

Par **youris**, le **24/06/2017** à **14:45**

bonjour,
pour donner une solution, il faudrait connaître votre question.
vous pouvez contracter un prêt bancaire de 100000 € et votre fille peut vous faire un don manuel (donc pas à rembourser)de 20000 €.
salutations

Par **PELGRIN Claire**, le **24/06/2017** à **14:57**

rebonjour,

merci pour votre rapidité. Peut elle me faire un chèque de 20 000 euros sans avoir à justifier au fisc ou à la banque ?

cordialement
claire pelgrin

Par **Visiteur**, le **24/06/2017** à **16:28**

Bonjour,

Sur ce site, nous répondons légalement, donc la logique est qu'elle vous fasse une donation (ce n'est pas imposable pour ce montant).
Un document n° 2735 à remplir et faire enregistré.
A condition qu'il ne s'agisse pas d'un prêt, mais bien D'UN DON ?

Par **youris**, le **24/06/2017** à **16:32**

vous devez faire une déclaration de don manuel au trésor public.
voir ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265#N100BF

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés